



Site classé

Date de protection : 7 septembre 1938 ~ Superficie : 1,6 ha

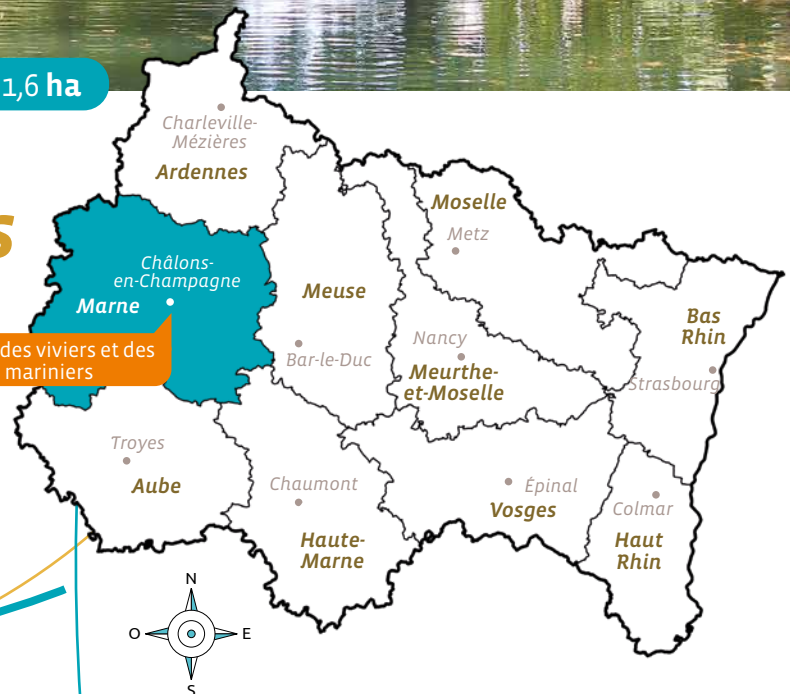
Les ponts des viviers et des mariniers

Arbres, confluent du mau et du nau

Châlons-en-champagne

Cet ensemble est constitué par le Pont des Viviers, les arbres devant le Palais de Justice jusqu'au Pont des Mariniers, le Pont des Mariniers, les arbres le long du quai des Gadz'Arts et le confluent du Mau et du Nau.

Ponts des viviers et des mariniers



Le Mau (affluent de la Marne) et le Nau (qui en est une dérivation) parcourent l'un et l'autre la ville de Châlons-en-Champagne pour se rejoindre devant le palais de justice de la ville. Le pont des Viviers a été construit en 1627 sur deux arches décalées en quart de sphère. Le pont des Mariniers, qui date de 1560, était autrefois intégré dans les remparts de la ville. Délimité par ces deux ponts, le confluent du Mau et du Nau génère autour de lui un site très agréable, grâce notamment aux berges aménagées de part et d'autre des canaux. L'ensemble constitue un lieu de promenade privilégié pour les Châlonnais.



La confluence du Mau et du Nau et les arbres qui la bordent



Le pont des Viviers

Critères de classement

→ Pittoresque, artistique, historique, scientifique, légendaire

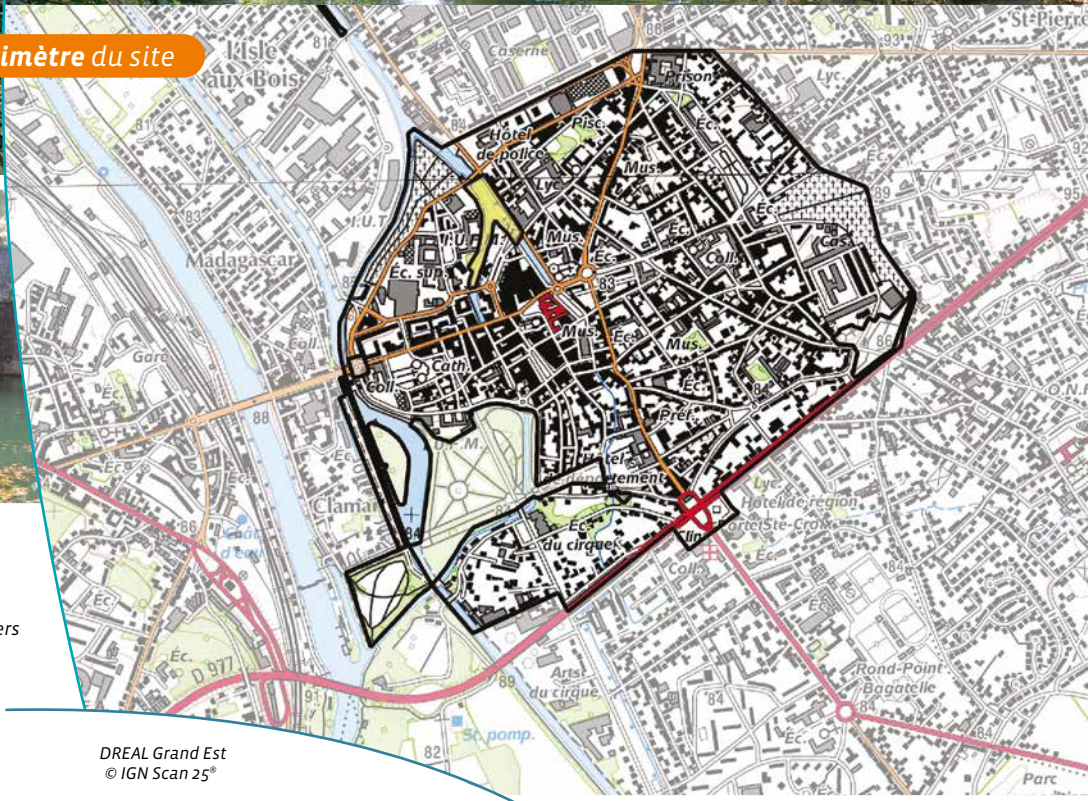


Les ponts des viviers et des mariniers

Arbres, confluent du mau et du nau



Périmètre du site



- 1 ~ Le pont des Viviers et la collégiale Notre-Dame-en-Vaux
- 2 ~ Le pont des Mariniers
- 3 ~ Cours d'eau Le Mau et pont des Mariniers
- 4 ~ Arches du pont des Mariniers

DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

Inventaires - Autres mesures de protection

- Abords de Monuments Historiques
- Site patrimonial remarquable

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63